



Objet : Règlement et redevances pour l'occupation du domaine public – Pâques au Pont 2024
Rapporteur : M. Sébastien Arnoux

Exposé des motifs :

Considérant que dans le cadre de l'édition Pâques au Pont 2024 un marché de producteurs est organisé dans l'espaces « Croisés Hauts » de la rive gauche,

Considérant que pour apporter une meilleure cohérence dans l'implantation des différents stands et donner de la visibilité aux boissons issues du territoire, le bar, historiquement géré en direct par l'EPCC Pont du Gard serait proposé en occupation temporaire du domaine public à un prestataire extérieur,

Considérant que s'agissant des autorisations pour l'exercice d'une activité commerciale, conformément à l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, elles doivent être délivrées en contrepartie de paiement d'une redevance. Qu'il convient dès lors de fixer les tarifs de ces redevances, pour la tenue du bar lors de l'évènement Pâques au Pont 2024,

Considérant que le montant de redevance Pâques au Pont édition 2023 était fixé par la délibération n° 2023-22 du 22 mars 2023,

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- ✓ Abroge la délibération n° 2023-22 du 22 mars 2023,
- ✓ Approuve le tarifs de redevance d'occupation du domaine public pour l'évènement PAQUES AU PONT 2024 les 31 mars et 1^{er} avril prochains, comme suit :

Occupant	Unité de redevance	Tarifs € TTC
Bar	Par jour	500.00€

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Scorsone, M. Bouget, M. Nicolas, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, M. Gibelin, M. Cartailleur, M. Sauzet, M. Biou, Mme Rebuffat, M. Paoletti.

Avait donné une procuration écrite :

M. Vallespi donné pouvoir à Mme Dherbecourt, M. Favaron a donné pouvoir à M. Scorsone, Mme Fortunat-Deschamps a donné procuration à M. Malavieille.

Fait à Vers, le 26 janvier 2024
Le Président
M. Patrick Malavieille



PONT DU GARD
La Bégude
400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard

REÇU EN PREFECTURE
le 26/01/2024
Application agréée E-legalite.com